

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

EXERCICE 2024

Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier – MAIRIE - 71520 TRAMBLAY

Tél. : 03 85 50 26 45 – contact@scmb71.com – www.scmb71.com

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE SERVICE	3
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
1.1 LES MISSIONS DU SPANC.....	3
1.1.1 Définition d'un assainissement non collectif.....	3
1.1.2 Le contrôle des installations neuves et réhabilitées.....	3
1.1.3 Le contrôle des installations existantes	3
1.2 LA GESTION DU SERVICE EN REGIE	4
2. DES INDICATEURS TECHNIQUES	4
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
2.1. LE CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES	4
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
2.1.1. Le contrôle de conception	4
2.1.2 Le contrôle de bonne exécution	5
2.2. LE CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES	5
2.2.1 Les visites.....	5
2.2.2 Les avis sur les installations.....	6
2.3 L'entretien des installations	7
3. DES INDICATEURS FINANCIERS	7
3.1 RECETTES 2024.....	7
3.1.1 Les redevances pour les installations neuves.....	7
3.1.2 Les redevances pour les installations existantes.....	7
4. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET PERSPECTIVES.....	8
4.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	8
4.2. EVOLUTIONS DU SERVICE EN 2024.....	8
4.3. PERSPECTIVES POUR 2025.....	9

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE SERVICE

1.1. LES MISSIONS DU SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est une compétence exercée par la Communauté de communes depuis le 01 janvier 2017. Cette compétence a été prise car les communes adhérentes ont décidé de transférer leur compétence d'assainissement non collectif à la Communauté de Communes suite à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui imposait à toutes les collectivités la création d'un SPANC avant le 31 décembre 2005. Chaque maire a cependant conservé ses pouvoirs de police en la matière.

Jusqu'au 31 décembre 2023, l'exercice de cette compétence était assuré par le SPANC du SIVU du Clunyois.

A partir du 1^{er} janvier 2024, la CCSCMB a repris à son compte cet exercice.

Le SPANC a pour rôle de contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif qu'elles soient neuves ou existantes.

1.1.1. Définition d'un assainissement non collectif

Par assainissement non collectif, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. De ce fait, le SPANC concerne tous les bâtiments non desservis par un réseau d'assainissement collectif.

1.1.2. Le contrôle des installations neuves et réhabilitées

Le SPANC réalise dans un premier temps, un contrôle de conception qui consiste à donner un avis favorable ou non sur le projet d'assainissement non collectif. Cet avis se donne sur la base d'un dossier disponible au SPANC ainsi que sur le site internet de la CCSCMB, que le particulier complète.

Par la suite, le SPANC effectue une vérification de la bonne exécution des travaux avant le recouvrement de l'installation. Pour cela, le particulier doit avertir le SPANC dès que la date des travaux est prévue. Cette visite donne lieu à un rapport où il est indiqué le système installé et les modifications éventuelles à faire pour respecter les normes en vigueur. Ce rapport est demandé depuis 2011 lors d'une vente immobilière.

1.1.3. Le contrôle des installations existantes

Le SPANC doit contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif existantes. La première visite du SPANC consiste à établir un diagnostic de l'installation pour connaître le système d'assainissement non collectif présent et les dysfonctionnements éventuels.

Les visites suivantes consistent à vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation en s'assurant des vidanges (fosse toutes eaux, fosse septique et des bacs dégraisseurs). Le technicien s'applique également à conseiller l'utilisateur afin d'éviter tout dysfonctionnement futur.

La périodicité entre deux contrôles a été règlementairement fixée à 4 ans lors de la création du SPANC.

Ensuite, le Grenelle 2 de l'Environnement (en juillet 2010), a modifié la périodicité entre 2 visites, pouvant aller jusqu'à 8 ans maximum. Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté du 27 avril 2012 (version consolidée au JO le 1^{er} juillet 2012), et plus particulièrement son article 7, la périodicité peut aller jusqu'à 10 ans maximum. C'est cette périodicité de 10 ans qui a été adoptée par la CCSCMB par délibération en date du 10 avril 2024.

Un avis de passage est envoyé au propriétaire (environ 15 jours avant la visite). Le propriétaire ou un représentant doit être présent, rassembler les documents qu'il possède et rendre accessible les différents ouvrages de son assainissement (tampons de fosse, de bac dégraisseur, de regards de visite).

A chaque visite, un compte-rendu est envoyé au propriétaire qui fera mention des modifications éventuelles à apporter sur l'installation pour améliorer son fonctionnement. Ce rapport doit être joint aux actes de vente des propriétés, depuis 2011.

1.2. LES MISSIONS DU SPANC

En 2024, le SPANC a été géré par un agent à temps plein, ainsi que deux autres à temps partiel pour les volets facturation, administratif et réglementation.

2. DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES

2.1.1. Le contrôle de conception

En 2024, il a été traité 34 demandes d'autorisation qui se répartissent comme suit dans les communes :

COMMUNES	NOMBRE DOSSIERS
BOURGVILAIN	3
DOMPIERRE LES ORMES	2
GERMOLLES SUR GROSNE	0
LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	1
MATOUR	4
MONTMELARD	3
NAVOUR SUR GROSNE	0
PIERRECLOS	3
SAINT LEGER SOUS LA BUSSIÈRE	3
SAINT PIERRE LE VIEUX	1
SAINT POINT	2
SERRIERES	0
TRAMAYES	2
TRAMBLY	2
TRIVY	5
VEROSVRES	3

2.1.2. Le contrôle de bonne exécution

En 2024, il y a eu 42 contrôles de bonne exécution des travaux qui se répartissent comme suit dans les communes :

COMMUNES	NOMBRE DE CONTROLES
BOURGVILAIN	5
DOMPIERRE LES ORMES	4
GERMOLLES SUR GROSNE	0
LA CHAPELLE DU MONT DE	0
MATOUR	4
MONTMELARD	4
NAVOUR SUR GROSNE	5
PIERRECLOS	2
SAINT LEGER SOUS LA BUSSIÈRE	3
SAINT PIERRE LE VIEUX	0
SAINT POINT	0
SERRIERES	3
TRAMAYES	3
TRAMBLY	2
TRIVY	3
VEROSVRES	4

2.2. LE CONTRÔLE DES INSTALLATION EXISTANTES

2.2.1. Les visites

En 2024, il a été réalisé 108 visites des installations existantes (60 contrôles périodiques et 48 contrôles ventes) sur l'ensemble de la Communauté de communes réparties de cette façon :

COMMUNES	CONTRÔLE PERIODIQUE
BOURGVILAIN	
DOMPIERRE LES ORMES	
GERMOLLES SUR GROSNE	
LA CHAPELLE DU MONT DE	
MATOUR	
MONTMELARD	
NAVOUR SUR GROSNE	
PIERRECLOS	60
SAINT LEGER SOUS LA BUSSIÈRE	
SAINT PIERRE LE VIEUX	
SAINT POINT	
SERRIERES	
TRAMAYES	
TRAMBLY	
TRIVY	
VEROSVRES	

COMMUNES	CONTRÔLE VENTE
BOURGVILAIN	0
DOMPIERRE LES ORMES	5
GERMOLLES SUR GROSNE	2
LA CHAPELLE DU MONT DE	1
MATOUR	4
MONTMELARD	5
NAVOUR SUR GROSNE	6
PIERRECLOS	1
SAINT LEGER SOUS LA BUSSIÈRE	2
SAINT PIERRE LE VIEUX	3
SAINT POINT	5
SERRIERES	3
TRAMAYES	6
TRAMBLY	3
TRIVY	1
VEROSVRES	1

2.2.2. Les avis sur les installations

↳ Les avis donnés sur les installations existantes :

- conforme : installation complète qui fonctionne ou peut présenter quelques défauts d'entretien (vidange de la fosse).
- non conforme : installations présentant des dangers pour la santé des personnes, présentant un risque de pollution pour l'environnement, installations incomplètes, sous-dimensionnement ou présentant des dysfonctionnements.

↳ Les avis sont répartis comme suit dans les communes :

COMMUNES	CONFORME	NON CONFORME
BOURGVILAIN	8	
DOMPIERRE LES ORMES	9	2
GERMOLLES SUR GROSNE	1	1
LA CHAPELLE DU MONT DE	1	1
MATOUR	8	4
MONTMELARD	10	2
NAVOUR SUR GROSNE	10	1
PIERRECLOS	8	58
SAINT LEGER SOUS LA	6	2
SAINT PIERRE LE VIEUX	2	2
SAINT POINT	2	5
SERRIERES	4	2
TRAMAYES	6	5
TRAMBLY	4	3
TRIVY	9	
VEROSVRES	7	1

2.3. L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS EXISTANTES

La CCSCMB a choisi de ne pas exercer la compétence facultative « entretien des installation ».

Le SPANC transmet aux usagers une liste des vidangeurs agréés et l'intervention est gérée directement entre ces deux parties.

3. DES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. LES RECETTES 2024

La loi impose que le Service Assainissement (collectif + individuel) soit géré comme un service public industriel et commercial, c'est-à-dire que le budget doit s'équilibrer entre les dépenses et les recettes, d'où la mise en place de redevances payées par l'utilisateur.

Pour la Communauté de communes, les redevances sont les suivantes :

- Contrôle de la conception d'une installation neuve : 165 €
- Contrôle de la réalisation d'une installation neuve : 250 €
- Diagnostic d'une installation existante : 20 € / an ou 200 € pour un contrôle tous les 10 ans
- Contrôle périodique d'une installation existante : 20 € / an ou 200 € pour un contrôle tous les 10 ans
- Contrôle ponctuel dans le cadre de la vente d'une habitation : 300 €

3.1.1. Les redevances des installations neuves

La redevance concernant les installations neuves est scindée en deux parties :

- Suite à l'étude du dossier de demande d'installation d'un assainissement, le demandeur reçoit une facture correspondant au coût du contrôle de conception.
- Après le contrôle de bonne exécution des travaux, le propriétaire reçoit une facture correspondant au coût du contrôle de réalisation.

En 2024, il a été édité 34 factures pour l'étude de la demande d'installation et 42 factures pour le contrôle de bonne exécution.

3.1.2. Les redevances des installations existantes

En 2024, pour les contrôles de diagnostic des installations existantes, ainsi que pour les contrôles de bon fonctionnement, 89 factures ont été éditées pour les contrôles.

4. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET PERSPECTIVES

4.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Suite aux Grenelles 1 et 2 de l'Environnement, plusieurs points ont été améliorés sur l'assainissement non collectif, dont :

- Une meilleure coordination entre les SPANC et les services instructeurs des permis de construire.
- Une obligation depuis le 1^{er} janvier 2011, de joindre un rapport (datant de moins de 3 ans) concernant l'état des lieux du système d'assainissement non collectif lors d'une vente immobilière. Si l'installation présente un risque pour la salubrité publique ou pour l'environnement, le nouvel acquéreur dispose d'un an pour remettre l'installation aux normes.

Des nouveaux arrêtés (publiés en 2012 et en 2015) présentent les évolutions réglementaires contribuant à l'instauration d'un cadre national à l'assainissement non collectif :

- L'arrêté du 7 mars 2012 (modifié le 26 février 2021) modifie l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif.
- L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC abroge celui du 7 septembre 2009.
- L'arrêté du 21 juillet 2015 (modifié le 31 juillet 2020) relatif aux prescriptions techniques et modalités de contrôle des installations d'assainissement non collectif compris entre 21 et 199 équivalents-habitants.

Publication de la norme NF DTU 64-1 d'août 2013 pour la réalisation des assainissements non collectifs pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales.

Publication de la norme NFP 16-006 d'août 2016 pour la conception des installations d'assainissement non collectif.

4.2. EVOLUTION DU SERVICE EN 2024

La CCSCMB a repris la gestion du SPANC le 1^{er} janvier 2024 et a structuré son service avec l'acquisition d'un logiciel métier, d'un logiciel de facturation, la location d'un véhicule et l'achat de petits matériels. Elle a également procédé au recrutement d'un agent.

En avril 2024, le conseil communautaire a délibéré pour la mise en place d'une redevance annuelle pour le financement des contrôles périodiques et des conseils donnés tout au long de l'année en matière d'entretien et de bonne gestion des installations.

L'agent du SPANC a quitté la CCSCMB en juillet 2024. L'intérim a été assuré par le responsable des Services Techniques jusqu'à l'arrivée d'un nouvel agent au début du mois d'octobre 2024.

La fin de l'année a été consacrée à la formation de cet agent, qui a également commencé le travail de la constitution de la base de donnée des usagers du SPANC afin de mettre en place la redevance annuelle concernant les contrôles de bon fonctionnement.

L'acquisition du logiciel de facturation, utilisant la méthode ASAP, à imposer de former l'agent chargé de la facturation à son utilisation.

4.3. EVOLUTION DU SERVICE POUR 2025

L'année 2025 devrait voir les actions suivantes se mettre en place :

- Fin de la création de la base de données des usagers.
- Informations des usagers concernant la mise en place de la redevance annuelle des contrôles périodiques par courrier et bulletin communautaire.
- Modification du Règlement de Service pour prendre en compte la mise en place de cette redevance annuelle.
- Information aux mairies et à la DDT de l'obligation de joindre l'avis du SPANC aux dossiers de demande de Permis de Construire.
- Indépendance du nouvel agent en matière de contrôle des installations.

Rapport relatif au Prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

Présenté conformément à l'article L 2224-5 du Code
Général des Collectivités Territoriales

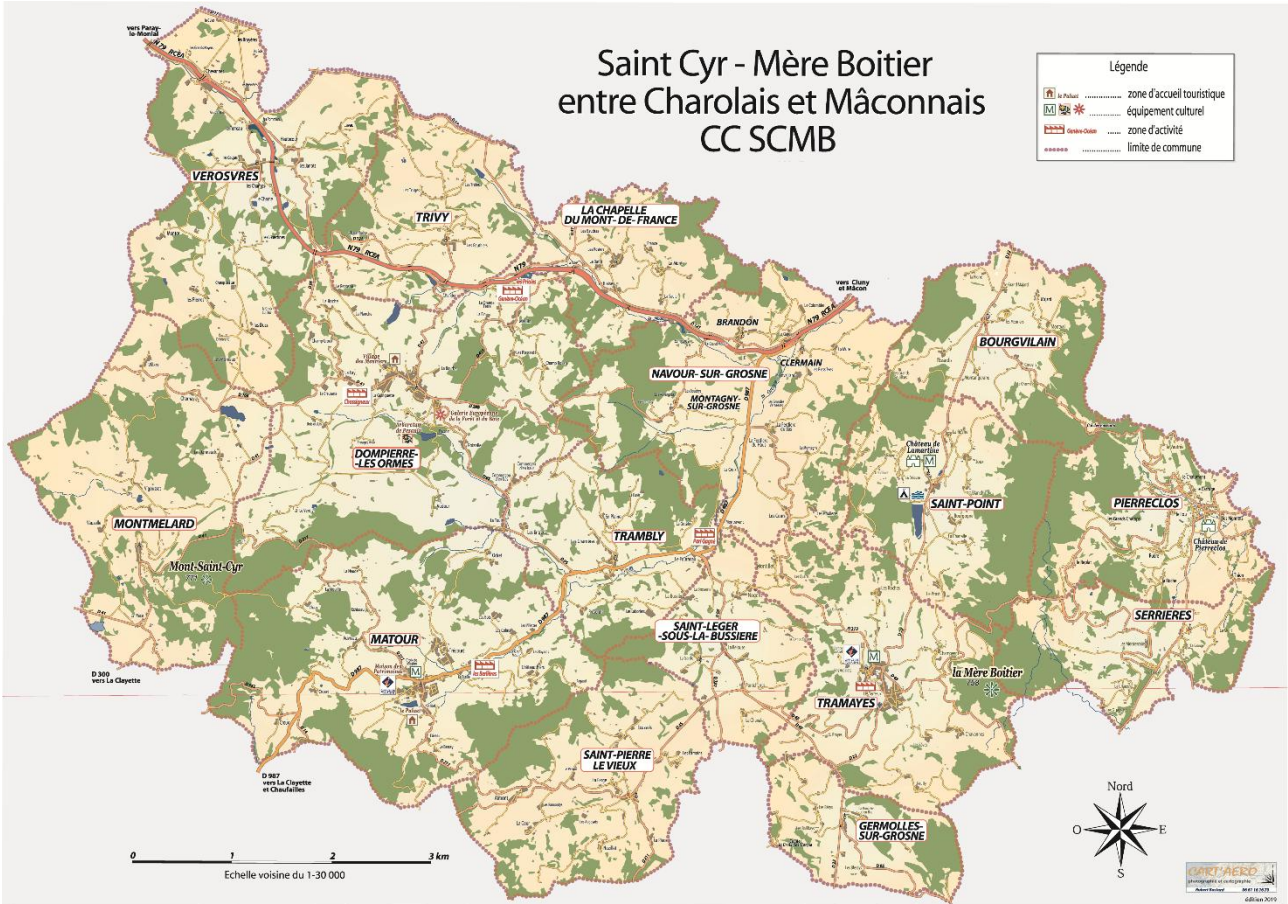
Exercice 2024

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour
DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours
DCO : Demande biochimique en oxygène
MES : Matières en suspension
NTK : Azote Kjeldhal
NGL : Azote global
Pt : Phosphore total
TMS : tonne de matière sèche
SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de
l'Assainissement
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Situé en Saône et Loire, à une vingtaine de Kilomètres à l'ouest de Mâcon et à l'est de Charolles, au sud de Cluny, la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier **regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2019**, 16 communes rurales pour une population totale au 1^{er} janvier 2020 de 8 237 habitants après les recensements intermédiaires effectués par les communes, se répartissant ainsi :

Population 2024 (source INSEE)		
Communes	Légale	Totale
Bourgvilain	335	342
La Chapelle du Mont de France	188	190
Dompierre les Ormes	898	929
Germolles S/Grosne	126	131
Matour	1 123	1 145
Montmelard	364	370
Navour S/Grosne	660	681
Pierreclos	890	921
Saint Léger Sous la Bussière	275	279
Saint Pierre le Vieux	361	371
Saint Point	338	352
Serrières	276	285
Tramayes	1 060	1 079
Trambly	402	410
Trivy	267	274
Vérovres	457	495
Total	8 020	8 254

La Communauté de Communes Matour et sa Région, qui avait la compétence assainissement complète, a fusionné au **1^{er} janvier 2017** avec la Communauté de communes du Mâconnais Charolais pour constituer la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier **qui exerce les compétences communautaires assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines.**



Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC)

1. Collectif - Rapport à caractère technique 2024

Indicateurs descriptifs des services	
D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 245
D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1 PIERRECLOS
D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en Tonnes de MS	22 t 038
D204.0 : prix en €TTC du service au m3 pour 120 m3	280,60
Indicateurs de performance	
P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (en attente actualisation zonage assainissement CC ex Mâonnais Charolais)	91,96%
P202.2B : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées Cartographie des réseaux Inventaire des réseaux identifiant les réseaux avec mention du linéaire de la canalisation et de la catégorie de l'ouvrage	26 points
P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0
P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20 points
P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité en année	2,72
P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0
P258.1 : taux de réclamation - 0 réclamation	0

Aucune commune n'appartient à une agglomération produisant plus de 120 Kg/jour de DBO5 (Arrêté du 22 juin 2007).

Liste des communes desservies :

Bourgvilain
 La Chapelle du Mont de France
 Dompierre les Ormes
 Matour
 Montmelard
 Navour Sur Grosne (Brandon, Clermain)
 Pierreclos (DSP avec SUEZ arrêt fin décembre 2021)
 Saint Pierre le Vieux
 Saint Point
 Serrières
 Tramayes
 Trambly
 Trivy
 Vérosvres

Le Zonage de l'ex-Communauté de Communes de Matour et sa Région a été approuvé le 16 septembre 2004 après enquête publique réalisée en juillet 2004. Il a été actualisé en juillet 2016, dans le cadre de l'élaboration du PLUi de l'ex-CC du Mâconnais Charolais.

Le zonage de l'ex-Communauté de Communes du Mâconnais Charolais a été approuvé individuellement par chaque commune courant 2005, à la suite de l'étude de zonage communautaire réalisée en 2004. Il est en cours d'actualisation dans le cadre de l'élaboration du PLUi de l'ex-CC du Mâconnais Charolais.

Le zonage de Clermain a été approuvé le 5 décembre 2005, à la suite de l'étude de zonage communautaire réalisée en 2004.

Le zonage de Vérosvres a été approuvé dans le cadre du zonage communautaire de la CC du Val de Joux le 20 avril 2011.

Le zonage de Serrières a été révisé en 2017, à la suite d'enquête publique.

Le zonage d'assainissement des 7 communes de l'ex-CC du Mâconnais Charolais sera actualisé en 2022 avec le PLUi en fin d'élaboration par la CC Saint Cyr Mère Boitier.

Mise en place du service :

Date de la prise de compétences de la structure pour l'Assainissement Collectif :

01 janvier 1998 pour l'ex-Communauté de Communes de Matour et sa Région

01 janvier 2017 pour la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier

La Compétence assainissement collectif est complète :

- ☐Collecte
- ☐Transport
- ☐Traitement
- ☐Elimination des boues produites
- ☐Contrôle des raccordements

à la demande des propriétaires à partir du 1er janvier 2009 :

- ☐Travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement
- ☐Travaux de suppression ou d'obturation des fosses

Gestion : Type : Régie

Autres informations sur le fonctionnement du service :

Convention avec les Collectivités en charge du service d'eau pour la gestion et l'encaissement de la redevance assainissement dans le cadre de la surtaxe à la redevance due par les abonnés du service d'eau.

Documentations : Règlement de service
Site Internet : scmb71.com

Suivi technique :

Assistance technique du Conseil départemental depuis 2005 pour la mission d'assistance technique et d'autosurveillance des stations d'épuration.

Conformément à la réglementation, cette collectivité adresse sur le portail de l'Agence de l'Eau les résultats des bilans 24h effectués.

Le service bilan 24h pour les lagunes de Dompierre Nord et Tramayes, 2 bilans 24h pour la station de Matour, et 3 bilans 24h pour la station d'épuration de Pierreclos comme le stipule les arrêtés préfectoraux.

L'assainissement collectif concerne essentiellement les bourgs.

Des stations d'épuration de type lagunage naturel sont majoritaires et assurent le traitement des eaux usées collectées avant rejet vers le milieu naturel avec plus ou moins d'efficacité.

Travaux en cours de réalisation en 2024 :

-Mise en séparatif des réseaux d'assainissement : Dompierre les Ormes Lotissement du Champs des Fleurs, début des travaux Route de Montmelard et Grande Rue

-Fin de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement collectif : de Pierreclos Route de Tramayes ; route de Serrières.

Réhabilitation du réseau pluvial route de Milly à Pierreclos.

Travaux repoussés en 2025 :

Curage, fascinage et enrochement des lagunes de St Point et de Bourgvilain.

Pose d'une clôture autour de la lagune Nord de Dompierre Les Ormes.

Les communes et équipement

1. Lagune de BOURGVILAIN – Station n° 06097 1050001

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER		
Type épuration	: LAGUNAGE NATUREL		
Exploitant	: COMMUNE DE BOURGVILAIN		
Date de mise en service	: 01/06/1987	Capacité :	150 EQH
Constructeur	: REVILLON		8.1 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE		22,5 m³ / j
Nom du milieu récepteur	: VALOUZIN		
Service Police de l'Eau	: DDT 71		
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station :	06097 1050001

BOURGVILAIN possède un Réseau communautaire d'assainissement collectif de type séparatif desservant **76** personnes. Ce réseau conduit à une station d'épuration de type lagunage naturel ayant une capacité de 150 EH.



Entièrement gravitaire, le réseau d'assainissement comprend **un seul bassin versant** qui collecte les effluents du quartier "le Grand Majar" et le lotissement des Vignes et les achemine sur la station d'épuration de type lagunage naturel.

Présence d'un réseau d'eaux pluviales au Bourg qui collecte également les rejets d'assainissement individuel du Bourg (Fosses septiques).

Présence de lentilles sur le second bassin.

En 2021, les visites ont confirmé que la qualité de l'eau traitée est restée acceptable malgré :

- des conditions biologiques plus difficiles dans le

premier bassin

- une activité algale dans le second bassin et des berges dégradées dans le secteur du piège à lentilles

Rendement d'élimination moyen des bilans du cadre réglementaire

	DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
%		88				

Résultats des tests ou analyses, non utilisable à des fins réglementaires.

Date	Débit	Point sandre	DCO	DBO5	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt

Le réseau sur la commune de Bourgvilain

Le réseau d'assainissement comprend 990 ml de canalisation :

- 820 ml de réseau séparatif eaux usées,
- 170 ml de réseau séparatif eaux pluviales.

Pas d'investissements prévus à court terme

2. Lagune de BRANDON (Navour S/Grosne) – Station n° 06097 1055001

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER		
Type épuration	: LAGUNAGE NATUREL		
Exploitant	: COMMUNE DE BRANDON (Navour S/Grosne)		
Date de mise en service	: 01/12/2000	Capacité :	180 EQH
Constructeur	: PIQUAND	10.8	kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RUISSEAU	27	m³ / j
Nom du milieu récepteur	: La Noue		
Service Police de l'Eau	: DDT 71		
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station :	06097 1055001

BRANDON possède un Réseau communautaire d'assainissement collectif de type séparatif sur la partie principale du Bourg pour **108** personnes. Ce réseau conduit à une station d'épuration de type lagunage naturel ayant une capacité de 180 EH.



Dans le cadre du plan d'épandage communautaire, le premier bassin de la lagune de Brandon a été curé en 2015 dans le cadre du plan d'épandage communautaire.

En 2020, le fonctionnement biologique du lagunage a été marqué par une bonne activité algale malgré la présence temporaire de lentilles en surface.

Le rejet au milieu naturel, de débit généralement faible, est acceptable mais souvent altéré par une présence résiduelle en algues vertes.

Rendement d'épuration de 2024 :

	DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
%		51.5				

Résultats d'analyses de 2024 en mg/l :

Date	Débit	Point sandre	DCO	DBO5	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt
21/05	NC	A3	95								
21/05	NC	A4	46		4			0.57	7.15		1.55

La fermeture de la maison de retraite (80EH) a entraîné une baisse importante des charges reçues (45% du nominal en hydraulique et 60% en pollution).

Le réseau sur la commune de Brandon

Le réseau a été réalisé majoritairement en 2004 et comprend :

- 44 regards de visite sur réseau séparatif EU, 19 regards de visite sur réseau séparatif EP

	Diamètre	Amiante Ciment	Béton	PVC	Non défini	Total
Eaux Pluviales	Non défini				335	335
	300	39	176	18		233
	500	181				181
	600		90			90
Séparatif Eaux Usées	Non défini				96	96
	200			1472		1472
Total		220	266	1490	431	2407

3. CLERMAIN (Navour S/Grosne)

Filtre biologique 85 EH – station n° 06097 134001

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER	
Type épuration	: FILTRE BIOLOGIQUE	
Exploitant	: COMMUNE DE CLERMAIN (Navour S/Grosne)	
Date de mise en service	: 03/2017	Capacité : 85 EQH
Constructeur	: PETAVIT	
Type de milieu récepteur	: RIVIERE	
Nom du milieu récepteur	: GROSNE	
Service Police de l'Eau	: DDT 71	
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station : 06097

CLERMAIN possède depuis le 24 novembre 2017 un réseau communautaire d'assainissement collectif de type séparatif desservant le hameau de La Garde qui regroupe 28 habitations et un restaurant (50 couverts / jour) raccordé à un **filtre planté de roseaux à un étage**, d'une capacité de **85 EH**.



En 2020, les débits reçus sont restés limités.

Le fonctionnement de l'étage de filtre est efficace avec un abattement correct de la pollution reçue, même si les concentrations rejetées restent significatives sur certains paramètres (DCO, NH4).

Compte tenu de la charge hydraulique actuelle limitée, le SAA du CD71 suggère d'ouvrir ponctuellement la vanne prévue à cet effet pour permettre la recirculation en tête d'une partie des eaux traitées (environ 50%).

Le réseau communautaire de la commune de Clermain

Le réseau de type séparatif comprend :

- 495 ml de canalisation gravitaire PVC 200
- 245 ml de canalisation de branchement eaux usées en PVC 160
- 30 boîtes de branchement (28 habitations, un restaurant et un WC public)
- 35 ml de canalisation de rejet PVC 200
- un poste de relevage

Rendement d'épuration de 2024 en % :

	DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
%		76%				

Résultats d'analyses ponctuelles de 2024 en mg/l :

Date	Point sandre	DCO	DBO5	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt
21/05	A3	317								
21/05	A4	75		15			0.66	12.4		2.45

4. **DOMPIERRE LES ORMES**

DOMPIERRE LES ORMES possède un réseau communautaire d'assainissement collectif de type séparatif avec raccordement pour **557** personnes et deux stations de traitement par lagunage naturel, l'une au Nord de 950 EH qui souffre d'une surcharge hydraulique avec des eaux claires parasites permanentes et l'autre au Sud de 150 EH avec des infiltrations d'eau de ruissellement par temps pluvieux. Malgré cela, les rejets au milieu naturel sont conformes aux normes en vigueur.

Le réseau communautaire de la commune de Dompierre

Le réseau date majoritairement de 2001 et compte :

- 183 regards de visite sur réseau unitaire
- 89 regards de visite sur réseau séparatif EU
- 65 regards de visite sur réseau séparatif EP

	Diamètre	Amiante Ciment	Béton	Béton armé	Fonte	Grès	PVC	Non défini	Total
Eaux Pluviales	Non défini							964	964
	200						152		152
	250						24	27	51
	300		527	87			159		773
	400		310	273			45	166	794
	500		373						373
	600			19				11	30
Eaux Usées	Non défini								0
	110						86	119	205
	160						55		55
	200						2787	184	2971
Réseau unitaire	Non défini							480	480
	140						4		4
	160						89		89
	200	1120	182			487	1319	605	3713
	250				155		2854		3009
	300		701				362	104	1167
	400		60						60
Total		1 120	2 153	379	155	487	7 936	2 660	14 890

4.1 - Lagune Dompierre Nord 950 EH - Station n° 06097 1178002

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER		
Type épuration	: LAGUNAGE NATUREL		
Exploitant	: COMMUNE DE DOMPIERRE-LES-ORMES		
Date de mise en service	: 01/06/2000	Capacité :	950 EQH
Constructeur	: DE GATA		57 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RUISSEAU		142.5 m³ / j
Nom du milieu récepteur	: La Noue		
Service Police de l'Eau	: DDT 71		
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station :	06097 1178002



En 2019, le redémarrage du fonctionnement biologique après le curage a été correct.

La qualité de l'épuration reste très dépendante des conditions d'alimentation :

- satisfaisante lors de périodes sèches permettant des temps de séjour corrects dans les bassins (visite bilan 24h)
- insuffisante lors de périodes pluvieuses où les à-coups hydrauliques provoquent le lessivage des bassins (2^{ème} visite)

La reconfiguration des ouvrages dans le cadre du

Rendement d'épuration de 2024 en % :

	DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
%	96	55	40	-1.3	-4	42

Charge polluante de 2024 entrante et sortante en mg/l :

Date	Point SANDRE	Débit	DBO5	DCO	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	PT
04/12	A3	189	150	250	89	23	2.1	6	17	25	7.3
04/12	A4	529	5.8	112	53	26	0.15	0.76	20	26.21	4.21

La Communauté de communes, qui a la compétence assainissement collectif depuis 1997, bénéficie de l'assistance technique du Conseil départemental **depuis 2005** pour la mission d'assistance technique et d'autosurveillance des stations d'épuration des stations d'épuration communautaires. Conformément à la réglementation, cette collectivité adresse sur le portail de l'Agence de l'Eau les résultats des bilans 24h effectués.

Le Département assure également depuis 2015, dans le cadre de la convention renouvelée chaque année, 1 bilan 24h pour la lagune de Dompierre Nord.

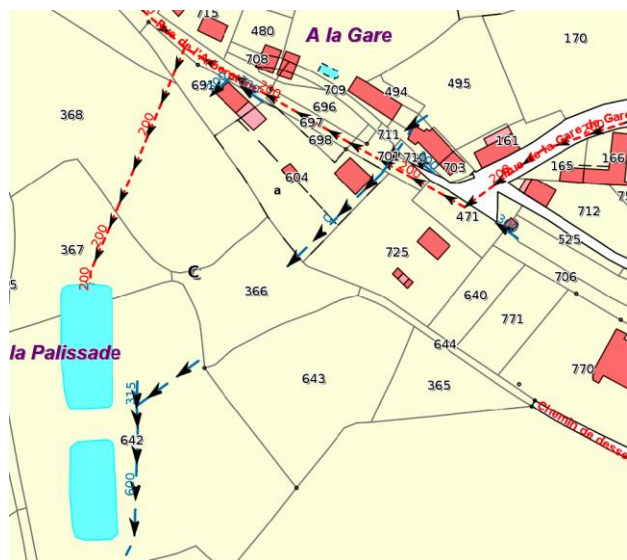
Mise en place d'une sonde ultra-son et un transmetteur LT-US pour 2022, afin de mesure en temps réel le débit entrant sur la lagune.

Des financements de l'Agence de l'Eau RMC ont été obtenus dans le cadre du contrat ZRR, notamment pour des travaux de maîtrise des dysfonctionnements et de mise en séparatif du réseau d'assainissement communautaire...).

4.2 Lagune Dompierre Sud 150 EH - Station n° 06097 1178003

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER		
Type épuration	: LAGUNAGE NATUREL		
Exploitant	: COMMUNE DE DOMPIERRE-LES-ORMES		
Date de mise en service	: 01/01/2001	Capacité :	150 EQH
Constructeur	: DE GATA		9 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RUISSEAU		22.5 m³ / j
Nom du milieu récepteur	:		
Service Police de l'Eau	: DDT 71		
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station :	06097 1178003

Le site est sensible aux épisodes pluvieux, il se gorge alors d'eaux et l'eau de ruissellement pénètre dans chacun des bassins. Le premier bassin bénéficie d'une activité algale importante.



En 2019, les visites avaient permis de visualiser le fonctionnement du système dans deux situations très différentes :

- par temps sec, avec des eaux usées diluées, une bonne activité algale, un rejet de débit très faible et de qualité correcte,
- lors d'un très fort épisode pluvieux avec des surdébits importants en entrée et la mise en charge des bassins.

La zone d'entrée est à nettoyer.

Le fonctionnement biologique des ouvrages reste correct avec une activités algale satisfaisante.

Etang PEZANIN

Des travaux de réhabilitation sont envisagés, en fonction de l'ONF qui doit curer l'étang de Pézanin qui s'ensable, pour modifier l'exutoire des rejets de cette station dans un fossé qui s'ensable en proximité de cet étang.

Rendement d'épuration moyen pour l'année 2024 en % :

	DB05	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
%		78				

Résultats d'analyses de 2024 en mg/l :

Date	Pt SANDRE	DBO5	DCO	MEST	N-NO3	N-NH4	Pt
19/06	A3		187				
19/06	A4		40	81	0.18	12.7	6.12



5. LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE

Filtre biologique 170 EH – station n° 06097 1091002

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER		
Type épuration	: FILTRE BIOLOGIQUE		
Exploitant	: COMMUNE DE LA CHAPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE		
Date de mise en service	: 01/01/2006	Capacité :	170 EQH
Constructeur	:		10.2 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RUISSEAU		25.5 m ³ / j
Nom du milieu récepteur	: La Noue		
Service Police de l'Eau	: DDT 71		
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station :	060971091002

La création d'un réseau communautaire d'assainissement collectif pour 63 habitations et une station à filtres plantés de roseaux ont été réalisés en 2005 à LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE.



L'évacuation prévue des boues du premier étage ainsi que l'amélioration de la configuration des filtres (hauteur de revanches...) restent à réaliser.



Rendement d'épuration de 2024 en % :

DCO
62

Résultats d'analyses de 2024 en mg/l :

Date	Pt SANDRE	DCO	N-NO3	N-NH4	Pt
06/05	A3	110			
06/05	A4	73	4.5	9.66	4.5
21/11	A3	560			
21/11	A4	50	1.8	37.2	11.6

Le réseau

Le réseau date de 2005 et compte 63 tabourets de branchement.

	Diamètre	Fonte	PVC	Non défini	Total
Eaux usées	160		515		515
Séparatif	200	1380	830		2210
Total		1380	1345	0	2725

6. MATOUR

Filtre biologique 1600EH – station n° 06097 1289002

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER		
Type épuration	: FILTRE BIOLOGIQUE		
Exploitant	: COMMUNE DE MATOUR		
Date de mise en service	: 27/10/2010	Capacité : 1600	EQH
Constructeur	: SCIRPE	96	kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: ruisseau de la Baize	340	m ³ / j
Nom du milieu récepteur	: LA GROSNE (RIVIERE)		
Service Police de l'Eau	: DDT 71		
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station : 06097 1289002	

La station de 1600 EH de type Lit bactérien + 5 lits plantés de macrophytes, construite par SCIRPE, a été mise en service en octobre 2010 à MATOUR en remplacement de l'ancienne STEP de 1200EH.

Le réseau reste très sensible aux épisodes pluvieux ainsi qu'aux eaux claires d'infiltration. Les débits dépassent alors la capacité nominale de l'ouvrage (340m³/j) et peuvent provoquer des déversements directs au milieu naturel.



En 2020, avec un contexte météorologique plutôt sec, la charge polluante reste plus faible que la pollution théoriquement raccordée aux ouvrages (950 EH).

Le nombre de jours de déversement reste stable (61), avec de faibles volumes déversés sur les pluies en période sèche, mais des volumes très importants en périodes très pluvieuses.

Le fonctionnement général des ouvrages de traitement reste satisfaisant et permet de rejeter au milieu naturel une eau de bonne qualité, même à l'occasion de sur débits, ce qui est à souligner.

Rendement d'épuration annuel de 2024 en % :

DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	PT
98	95	98	99	35	44

Résultats d'analyses de 2024 en mg/l :

Date	Pt SANDRE	Débit	DBO5	DCO	MES T	NT K	NO 2	NO 3	NH 4	NG L	PT
24/07	A3	219	52.6	116.1	59.1	15.3	0	0	11.4	15.4	1.8
24/07	A4	219	0.7	5.9	1.3	0.2	0	0	0	5.2	0.8
03/09	A3	124	31	75.6	70.7	6.4	0	0	3.2	6.5	0.3
03/09	A4	124	0.4	3.7	0.5	0.1	0	0	0	6.2	0.2
EXISGENCE REGLEMENTAIRE											

Concentration au rejet en mg/l	A3	340	25	125	35						2
Rendement en %	A3		60	60	50						

Malgré la communication effectuée, on observe toujours la présence de lingettes dans les effluents entrants.

Des financements de l'Agence de l'Eau RMC ont été obtenus dans le cadre du contrat ZRR, notamment pour des travaux de maîtrise des dysfonctionnements et de mise en séparatif du réseau d'assainissement communautaire...).

Le Conseil départemental assure également depuis 2015, dans le cadre de la convention renouvelée chaque année, **2 bilans 24h** pour cette station.

Le réseau

Le réseau est majoritairement ancien et compte :

- 3 Déversoirs d'Orage
- 80 regards de visite sur le réseau unitaire
- 198 regards de visite sur le réseau séparatif EU
- 131 regards de visite sur le réseau séparatif EP

	Diamètre	Amiante Ciment	Béton	Fonte	PVC	Non défini	Total
Eaux Usées	150	754		62			816
	160				781	36	817
	200	1094		2119	4712	30	7955
	300				4		4
Réseau unitaire	Non défini					193	193
	150	294				548	842
	160				45		45
	200	801	93			506	1400
	300		426			628	1054
	400		91		72	29	192
Total		2943	610	2181	5614	1970	13318

7. MONTMELARD

Lagune 200EH – station n° 06097 1316001

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER		
Type épuration	: LAGUNAGE NATUREL		
Exploitant	: COMMUNE DE MONTMELARD		
Date de mise en service	: 01/06/2002	Capacité :	200 EQH
Constructeur	: GROSNE TERRASSEMENT		12 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE		30 m³ / j
Nom du milieu récepteur	: L'Ozolette		
Service Police de l'Eau	: DDT 71		
Agence de l'Eau	: LOIRE-BRETAGNE	Code station :	06097 1316001

MONTMELARD possède un réseau communautaire d'assainissement collectif de type séparatif, avec raccordement de 43 % de la population soit **62** habitations, qui conduit à une station d'épuration de type lagunage naturel ayant une capacité de 180 EH.



Le deuxième bassin de la lagune présente un **défaut d'étanchéité récurrent depuis l'origine.**

Le fonctionnement biologique des ouvrages est marqué par une forte activité algale dans le premier bassin, s'atténuant plus ou moins dans le second.

Ainsi, la qualité du rejet, lorsque le bassin déverse, reste altérée sur certains paramètres par la concentration résiduelle en algues vertes.

Rendement
d'épuration :

DCO en %
76.3

Résultats d'analyses de 2023 en mg/l :

Date	Pt SANDRE	DCO	DBO	NO3	MEST	NH4	Pt
10/04	A3	317					
10/804	A4	75		0.66	15	12.4	2.45

Le réseau

Le réseau date de 2004 et compte : 62 tabourets de branchement, 116 regards de visite sur réseau EU

	Diamètre	Béton	Fonte	Grès	PVC	Non défini	Total
Eaux Pluviales	Non défini					22	22
	200	61			80		141
	300	217					217
Eaux Usées	Non défini					1534	1534
	160				36		36
	200		453	1879	125	419	2876

Total		278	453	1879	241	1975	4826
--------------	--	------------	------------	-------------	------------	-------------	-------------

8. PIERRECLOS

Boues activées 1300EH – station n° 06097 1350001

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER	Capacité : 1300	EQH
Type épuration	: BOUES ACTIVEES – AERATION PROLONGEE	78	kg de DBO5/j
Exploitant	: SUEZ	328	m³ / j
Date de mise en service	: 19/02/2007	Service Police de l'Eau : DDT 71	
Constructeur	: MSE	Code station : 06097 1350001	
Type de milieu récepteur	: RIVIERE		
Nom du milieu récepteur	: La Petite Grosne		
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE		

PIERRECLOS et ses 950 habitants possède un réseau communautaire d'assainissement collectif sur un seul bassin versant se décomposant en :

- 1 500 ml de réseau unitaire - 6 100 ml de réseau séparatif eaux usées.



Les effluents collectés sont acheminés gravitairement vers la station d'épuration de 1300 EH, sur laquelle un abonné non domestique est raccordé : les SALAISONS DU MACONNAIS, entreprise de fabrication de saucissons.

La convention Spéciale de Déversement signée entre la Commune, l'industriel et l'exploitant du réseau (SUEZ) a été renouvelée en 2020 par la Communauté de communes à la suite de la reprise de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2017.

En 2021, les ouvrages ont connu une augmentation de la **charge hydraulique de 24%** et **charge polluante de 66%**. Malgré ces augmentations **par rapport à 2020** les ouvrages en place permettent d'avoir un rejet respectant les exigences de l'arrêté.

Au niveau **des salaisons**, la **charge polluante** atteint **110 % du potentiel fixé**.

En 2022, Les casiers n°3 et n°4 ont été mise à l'arrêt le

22/03/2022, le curage est prévu en septembre 2023.

Le schéma directeur prévoit :

Action du SDA	Descriptif	Coût en €HT
A1	Mise en place d'un traitement poussé du phosphore	30 000
A2	Mise en place de 2 lits plantés de roseaux supplémentaires	102 0000
A3	Mise en place d'une Zone de Rejet Végétalisée	30 000
A5-1	Mise en séparatif en amont du Déversoir d'Orage de l'église	295 000
A5-2	Mise en séparatif route de Serrières	283 900
A6	Suppression du Déversoir d'Orage Impasse du Lavoir	1 200
	Total	742 100

Les financements sont en attente de l'Agence de l'Eau RMC en complément du CD71.

Le réseau comprend : 2 déversoirs d'orage, 213 regards de visite sur le réseau séparatif EU ou unitaire, 65 grilles et avaloirs.

Rendement d'épuration moyen de 2024 en % (avec by-pass) :

DBO5	DCO	MEST	NH4	NGL	Pt
99	95.5	98.3	87.4	87.8	88.2

Charge polluante moyenne entrante en kg/j pour les 3 bilans 24h00 de 2024 :

Débit	DBO5	DCO	MEST	NTK	N-NH4	NGL	PT
204	62.8	119.6	51.3	12	5.69	12.1	1.285

Charge polluante moyenne sortante en kg/j pour les 3 bilans 24h00 de 2024 :

Débit	DBO5	DCO	MEST	NTK	N-NH4	NGL	PT
204	3.18	26.6	4.28	4.5	3.73	7.64	0.6

9. SAINT PIERRE LE VIEUX

Filtre biologique 220EH – station n° 06097 1469001

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER		
Type épuration	: FILTRE BIOLOGIQUE		
Exploitant	: COMMUNE DE SAINT PIERRE-LE-VIEUX		
Date de mise en service	: 01/06/2002 - extension 13/01/2017	Capacité :	220 EQH
Constructeur	: ALBERTAZZI		13.2 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE		33 m³ / j
om du milieu récepteur	: LA GROSNE		
Service Police de l'Eau	: DDT 71		
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station :	06097 1469001



SAINT PIERRE LE VIEUX possède un réseau communautaire d'assainissement collectif de type séparatif avec raccordement de 56 habitations qui conduit à une station d'épuration de type lagunage naturel ayant une capacité portée à 220 EH, à la suite de l'extension réalisée en 2015 par création d'un filtre planté de roseaux en amont.

Le raccordement au réseau collectif existant du hameau de La Farge/La Verchère a été réalisé en 2019.

Le fonctionnement du système assainissement est satisfaisant.

Les charges hydrauliques ont été régulières, sans sur-débits lors des très fortes pluies en cours lors de la visite d'octobre.

Les équipements (postes, filtres...) ont fonctionné de manière correcte.

La présence de lentilles sur la lagune de finition a été peu impactant, le rejet restant de bonne qualité.

Une réflexion globale sur la gestion des données est en cours au niveau communautaire.

Rendement d'épuration moyen pour l'année 2024 en % :

DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
98.8	93.9	98	92.8	85.3	82.1

Résultats d'analyses ponctuelles de 2024 pollution entrante en mg/l :

Date	DBO5	DCO	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt	PH	T°
19/06	240	590	252	71.7	0.003	<0.11	64.4	71.8	9.35	7.8	

Résultats d'analyses ponctuelles de 2024 pollution sortante en mg/l :

Date	DBO5	DCO	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt	PH	T°
19/06	3	36	5	5.16	0.48	4.9	2.88	10.5	1.67	7.8	23

Le réseau

Le réseau date de 2001 et compte 50 regards de visite sur réseau séparatif EU

	Diamètre	Fonte	Grès	Total
Séparatif Eaux usées	200	671	1003	1674
Total		671	1003	1674

10. SAINT POINT

Lagune 200EH – station n° 06097 1470003

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER	
Type épuration	: LAGUNAGE NATUR	
Exploitant	: COMMUNE DE SAINT POINT	
Date de mise en service	: 01/04/1999	Capacité : 200 EQH
Constructeur	: GONDCAILLE SN	12 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE	30 m³ / j
Nom du milieu récepteur	: LE VALOUZIN	
Service Police de l'Eau	: DDT 71	
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station : 06097 1470003

SAINT POINT possède un réseau communautaire d'assainissement collectif séparatif sur un seul bassin versant. Dans les 235 habitants de la commune, il convient de noter la présence du camping communautaire de 90 emplacements avec restaurant dont la fréquentation est importante en été. La population peut alors être supérieure à celle du bourg.

Les effluents collectés sont acheminés gravitairement vers la station d'épuration de 200 EH.

Aucun aménagement n'est envisagé sur le réseau.

Les conditions biologiques dans les bassins sont satisfaisantes avec une bonne activité algale dans le premier bassin et des eaux claires dans le second.

Le rejet est de bonne qualité.

Niveau de rejet

Prescriptions techniques du 21/07/2015

	DBO5f	DCOf	MES
mg/l	35	200	
Rdt %	60	60	50

Rendement d'épuration moyen pour l'année 2024 en % :

DCO

Résultats d'analyses ponctuelles de 2024 entrante en mg/l :

Date	DBO5	DCO	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt

Résultats d'analyses ponctuelles de 2023 sortante en mg/l :

Date	DBO5	DCO	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt

11. SERRIERES

Lagune 175EH – station n° 06097 1518001

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER	Capacité :	175	EQH
Type épuration	: LAGUNAGE NATUREL		8.9	kg de DBO5/j
Exploitant	: COMMUNE DE SERRIERES		26.25	m³ / j
Date de mise en service	: 01/04/1994			
Constructeur	: E.T.C.G.			
Type de milieu récepteur	: RIVIERE			
Nom du milieu récepteur	: La Petite Grosne			
Service Police de l'Eau	: DDT 7			
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station :	06097 1518001	

Dans les 294 habitants de la commune, il convient de relever la présence d'une école primaire, d'un café restaurant (52 couverts/jour) et de 3 chambres d'hôtes d'une capacité de 30 lits environ. Les effluents collectés sont acheminés gravitairement vers la station d'épuration de 175 EH de type monobassin sur 2160m². SERRIERES possède un réseau communautaire d'assainissement collectif séparatif sur un seul bassin versant se décomposant ainsi :



En 2019, le fonctionnement biologique du lagunage a été marqué par une activité algale favorable à la dégradation de la pollution reçue mais qui, dans la configuration en mono-bassin, induit un rejet qui reste très chargé en algues vertes.

Le curage et la modification des ouvrages de traitement, nécessaires pour améliorer les performances épuratoires, restent à ce jour à l'état de projet dans le cadre du Schéma communautaire.

Une mise à jour du zonage d'assainissement de 2005, confiée par la Communauté de communes au Bureau d'Etudes Réalité a été réalisée en 2017 avec les résultats suivants :

Lieu-dit	Nombre habitations	Classement adopté
Le Mont	13	ANC
Le Tremblay	6	ANC
La Farge	20	ANC

Une étude pour l'adaptation/évolution de l'ouvrage de traitement a été confiée au cabinet SECUNDO dans le cadre de l'actualisation du PLUi, étude et instrumentations qui seront mis en place courant 2022.

Résultats d'analyses ponctuelles de 2024 pollution entrante en mg/l :

Date	DCO
05/06	655

Résultats d'analyses ponctuelles de 2024 pollution sortante en mg/l :

Date	DCO	MEST	NO3	NH4	Pt
05/06	45	<3	0.14	15.4	2.5

Rendement d'épuration moyen pour l'année 2024 en % :

DCO
93.2

12. TRAMAYES Bourg

Lagune 800EH – station n° 06097 1545001

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER	
Type épuration	: LAGUNAGE NATUREL	
Exploitant	: COMMUNE DE TRAMAYES	
Date de mise en service	: 01/01/1993	Capacité : 800 EQH
Constructeur	: SOCAFL	48 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE	120 m ³ / j
Nom du milieu récepteur	: LA GROSNE	
Service Police de l'Eau	: DDT 71	
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station : 06097 1545001

TRAMAYES possède un réseau communautaire d'assainissement collectif majoritairement gravitaire qui conduit à une station d'épuration de type lagunage naturel ayant une capacité de 800 EH dont le remplacement prévu en 2020/2021 a été reporté.



Le fonctionnement des ouvrages de traitement reste très sensible aux surcharges hydrauliques collectées par le réseau même si la qualité de l'eau rejetée reste généralement correcte.

L'Agence de l'Eau RMC a été sollicité pour le financement d'une nouvelle station de 1200EH du type « lit bactérien + filtres plantés de roseaux ».

*Le réseau d'assainissement collectif entièrement gravitaire se décompose ainsi :

- 4 940 ml unitaire - 1 710 ml séparatif eaux usées - 1 200 ml séparatif eaux pluviales.

*Le réseau comprend également : 2 déversoirs d'orage - 191 regards de visite.

*En 2016 et 2017, d'importants travaux de mise en séparatif prévus dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (actualisé en 2015) ont été réalisés dans le bourg rue neuve et rue de l'hôpital.

*Le réseau reste très sensible aux épisodes pluvieux ainsi qu'aux eaux claires d'infiltration (estimées à 54 m³/j soit 42 % du volume journalier lors de la phase de mesure réalisée en avril 2013).

Résultats d'analyses bilan 24h00 pollution de 2023 entrante en mg/l :

Date	Débit	DBO5	DCO	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt	Ph	T°
20/11	382	64.9	99.3	76.4	11.1	0.1	0.6	7	11.8	1.2	7.8	

Résultats d'analyses bilan 24h00 pollution de 2023 sortante en mg/l :

Date	Débit	DBO5	DCO	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt	Ph	T°
20/11	375	1.5	10.9	5.6	6.4	00	0.2	5.36	6.6	07	8.1	2.6

Rendement épuratoire en % pour le bilan 24h00 de 2023 :

Date	DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
20/11	97.7	89.1	92.6	42.5	42.2	40

Exigences réglementaires en % ou en mg/l :

DBO5	DCO	MEST		DBO5	DCO	MEST
60	60	50	ou	97.7	89	92.6

TRAMAYES Montillet

Filtre biologique 40EH – station n° 06097 1545002

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER		
Type épuration	: FILTRE BIOLOGIQUE		
Exploitant	: COMMUNE DE TRAMAYES		
Date de mise en service	: 28/05/2010	Capacité :	40 EQH
Constructeur	: SIVIGNON TP		2.4 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE		6 m ³ / j
Nom du milieu récepteur	: LA GROSNE		
Service Police de l'Eau	: DDT 71		
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station :	06097 1545002

Le réseau de collecte de Montillet est un réseau séparatif Eaux Usées desservant le hameau du même nom raccordé à une station d'épuration de type filtre à sable d'une capacité nominale de 40 EH qui reçoit peu de charge polluante.

TRAMAYES Barras

Filtre biologique 15EH – station n° 06097 1545003

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER		
Type épuration	: FILTRE BIOLOGIQUE		
Exploitant	: COMMUNE DE TRAMAYES		
Date de mise en service	: 28/05/2010	Capacité :	15 EQH
Constructeur	: SIVIGNON TP		0.9 kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE		2.25 m ³ / j
Nom du milieu récepteur	: LA GROSNE		
Service Police de l'Eau	: DDT 71		
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station :	06097 1545003

Le réseau de collecte des Barras est un réseau séparatif Eaux Usées desservant le hameau du même nom raccordé à une station d'épuration de type filtre à sable d'une capacité nominale de 15 EH qui reçoit peu de charge polluante.

13. TRAMBLY Bourg

Lagune 300EH – station n° 06097 1546002

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER	
Type épuration	: LAGUNAGE NATUREL	
Exploitant	: COMMUNE DE TRAMBLY	
Date de mise en service	: 01/06/1992	Capacité : 300 EQH
Constructeur	: REVILLON	17.3kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur	: RIVIERE	48 m ³ / j
Nom du milieu récepteur	: LA GROSNE	
Service Police de l'Eau	: DDT 71	
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station : 06097 1546002

TRAMBLY possède un réseau communautaire d'assainissement collectif de type séparatif qui conduit à une station d'épuration de type lagunage naturel ayant une capacité de 300 EH, dont la réhabilitation des berges a été réalisée en 2013/2014 pour un coût de 120 000 €.

Inscrits au schéma directeur d'assainissement communautaire, le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif aux secteurs du Ravelin et celui de la Croix Saint Clair la Vallée a été réalisé en 2016 et 2017.



En 2019, des différences de fonctionnement ont été constatées par le SATESE selon le contexte météorologique :

- lors du bilan réglementaire, les charges admises étaient nettement inférieures à la capacité nominale des ouvrages.
- lors de la seconde visite, les fortes pluies en cours provoquaient un sur débit important, avec une forte dilution malgré le caractère séparatif du réseau de collecte.

Dans les deux cas, la qualité du rejet au milieu naturel est restée acceptable.

Résultats des analyses de la pollution de 2024 entrante en mg/l :

Date	Débit	DBO5	DCO	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt	Ph
			684								
15/10			554								

Résultats des analyses 2024 de la pollution sortante de 2024 en mg/l :

Date	Débit	DBO5	DCO	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt	Ph	T°
21/05			42	<4			0.29	8.61		1.93		
15/10			49	13			1.5	12.3		3.01		

Rendement annuel épuratoire de 2024 en % :

	DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
%						

Exigences réglementaires en % ou en mg/l :

DBO5	DCO	MEST		DBO5	DCO	MEST
60	60	50	ou	/	92	/

Le réseau

Le réseau compte :50 regards de visite sur réseau séparatif EU

	Diamètre	Amiante ciment	PVC	Non défini	Total	
Eaux Pluviales	200		88		88	
Séparatif Eaux Usées	160		99		99	

	200	248	1208	727	2183	
--	-----	-----	------	-----	------	--

14. TRIVY

Un réseau d'assainissement collectif de type séparatif avec raccordement de 60 habitations et deux stations de traitement à Pouzzolane a été réalisé en 2004.

14.1 TRIVY Bourg - Infiltration 80EH – station n° 06097 1547001

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER	
Type épuration	: INFILTRATION	
Exploitant	: COMMUNE DE TRIVY	
Date de mise en service:	01/01/2005	Capacité : 80 EQH
Constructeur	: PETAVIT	4.8kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur:	RIVIERE	12 m ³ / j
Nom du milieu récepteur:	La Noue	
Service Police de l'Eau	: DDT 71	
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station : 06097 1547001

Station initialement composée d'une FTE de modèle HTE30, d'un décolloïdeur modèle D 1000 et distributeur séquentiel de bâchées avec augets flottants Districaf 500 DN100, transformée en 2019 en Filtre planté de roseaux à 1 étage.



À la suite d'un colmatage constaté au 1^{er} trimestre 2016, un dégrilleur spécialement adapté pour la station a été posé dans un regard 1.2m x 1.2m. Le chemin d'accès a été prolongé afin d'assurer une meilleure exploitation et un fossé a été créé pour mieux capter les eaux de ruissellement. En 2019, un étage de filtre planté de roseaux a été mis en place en remplacement de la filière enterrée, continuellement colmatée.

Le fonctionnement biologique du filtre est satisfaisant malgré une sensibilité aux épisodes pluvieux et permet une efficacité épuratoire correcte sur la pollution carbonée.

Rendement d'épuration en % de 2024 :

DCO
41.6

Résultats d'analyses ponctuelle de 2024 pollution entrante en mg/l :

Date	Débit	DCO
06/04	/	125

Résultats d'analyses ponctuelle de 2024 pollution sortante en mg/l :

Date	Débit	DCO	NO3	NH4	Pt
06/04	/	73	7.6	16.7	4.42

14.2 TRIVY Quart - Infiltration 60EH – station n° 06097 1547002

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER	
Type épuration	: INFILTRATION	
Exploitant	: COMMUNE DE TRIVY	
Date de mise en service	: 01/01/2005	
Constructeur	: PETAVIT	Capacité : 60 EQH
Type de milieu récepteur:	RIVIERE	3.6kg de DBO5/j
Nom du milieu récepteur:	La Noue	9 m ³ / j
Service Police de l'Eau	: DDT 71	
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE	Code station : 06097 1547002

Station composée d'une FTE de modèle HTE25, d'un décolloïdeur modèle D 750 et distributeur séquentiel de bâchées avec augets flottants Districaf 400 DN100.



Les charges admises sur cet ouvrage restent faibles.

Le fonctionnement des ouvrages est correct, avec un préfiltre non colmaté et une alternance de la zone alimentée régulière qui permet de maintenir une bonne filtration.

En sortie, le rejet est clair.

Rendement d'épuration en % de 2023 :

DCO
/

Résultats d'analyses ponctuelle de 2022 pollution entrante en mg/l :

Date	Débit	DCO
/	/	/

Résultats d'analyses ponctuelle de 2023 eaux épurées en mg/l :

Date	Débit	DCO	NO3	NH4	Pt
/	/	/	/	/	/

Le réseau

Le réseau date de 2004 et compte :

- 30 regards de visite et 37 branchements sur réseau séparatif EU au Bourg
- 32 regards de visite et 30 branchements sur réseau séparatif EU au Quart

	Diamètre	Béton armé	Fonte	PVC	Non défini	Total
Eaux Pluviales	160			328		328
	200			843		843
Séparatif Eaux Usées	150		140			140
	200		1847			1847
	400	2				2

Total		2	1987	1171	0	3160
--------------	--	----------	-------------	-------------	----------	-------------

15. VEROSVRES

VEROSVRES Bourg - lagune 320EH – station n° 06097 1547001

Maître d'ouvrage	: COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT CYR MERE BOITIER	
Type épuration	: Lagunage naturel	
Exploitant	: COMMUNE DE VEROSVRES	
Date de mise en service:	01/01/1996	Capacité : 320 EQH
Constructeur	: GONDCAILLE	19.2kg de DBO5/j
Type de milieu récepteur:	RIVIERE	48m ³ / j
Nom du milieu récepteur:	La Semence (L'Arconce et ses Affluents)	
Service Police de l'Eau	: DDT 71	
Agence de l'Eau	: RHÔNE-MEDITERRANEE-CORSE par convention avec Loire –Bretagne	
Code station : 06097 1547001		

La Communauté de communes a repris au 1^{er} janvier 2014 le réseau avec lagune de la commune de VEROSVRES. Le cabinet SECUNDO a effectué les études nécessaires (passage caméra, essais à la fumée...etc) afin d'avoir une vision actualisée du réseau de la commune et des travaux à inscrire au schéma directeur communautaire. Les travaux de mise en séparatif, effectués dans le bourg, concomitamment avec l'eau potable, ont permis de supprimer le déversoir d'orage n° 1 (RD321).



Les conditions biologiques lors des visites sont favorables à une bonne dégradation de la pollution reçue, grâce à une bonne activité algale dans le premier bassin.

En sortie, le rejet est de qualité correcte, avec un débit quasi nul lors de la seconde visite.

Des travaux de mise en séparatif (Route de Hautecour, Route de Beaubery) sont programmés en 2021/2023.

Résultats d'analyses du bilan ponctuel de la pollution de 2024 entrante en mg/l :

Date	DBO5	DCO	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt	Ph
06/05	29	96	34	26.6	0.22	1.4	23.4	28.2	2.68	7.7

Résultats d'analyses du bilan ponctuel de la pollution de 2024 sortante en mg/l :

Date	DBO5	DCO	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt	Ph	T°
06/05	3	74	6	18.2	0.046	0.14	15.9	18.4	3.15	7.6	15.8

Rendement épuratoire de 2024 en % :

Date	DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
06/05	89.7	23	82.4	31.6	34.8	-17.5

Résultats d'analyses du bilan ponctuel de la pollution de 2024 entrante en mg/l :

Date	DBO5	DCO	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt	Ph	T°
18/09		924									

Résultats d'analyses du bilan ponctuel pollution de 2024 entrante en mg/l :

Date	DBO5	DCO	MEST	NTK	NO2	NO3	NH4	NGL	Pt	Ph	T°
18/09		88	19			<0.11	14.3		4.64		

Rendement épuratoire du bilan ponctuel en % :

Date	DCO
------	-----

18/09	90
-------	----

Foyers raccordés à l'assainissement

Communes	Assainissement Autonome	Assainissement collectif	Total
Bourgvilain	En attente de l'actualisation du Zonage d'Assainissement Communautaire fait avec le PLUi en cours		
Brandon	91	76	167
La Chapelle du Mont de France	68	62	130
Clermain	74	45	119
Dompierre les Ormes 2 stations)	181	341	522
Matour	153	413	566
Montagny S/ Grosne	57	0	57
Montmelard	160	62	222
Pierreclos	109	316	425
Saint Pierre le Vieux	141	87	228
Saint Point	En attente de l'actualisation du Zonage d'Assainissement Communautaire fait avec le PLUi en cours		
Serrières			
Tramayes (3 stations)			
Trambly	124	157	281
Trivy (2 stations)	127	60	187
Vérovres	243	167	410
Total	1528	1786	3314

Population raccordée à l'assainissement (indicateur D 201)

Communes	Assainissement collectif
Bourgvilain - estimé	82
La Chapelle du Mont de France	134
Dompierre les Ormes (2 STEPS) (impact camping)	778
Matour (impact camping)	854
Navour sur Grosne	222
Montmelard	145
Pierreclos – estimé * (impact salaisons)	572
Saint Pierre le Vieux	142
Saint Point – estimé (impact camping)	85
Serrières - estimé	115
Tramayes (3 STEPS) - estimé	640
Trambly	182
Trivy (2 STEPS)	84
Vérovres	210
Total	4245

Volume facturé en m3

DOMPIERRE + TRIVY + VEROSVRES	25 000
MATOUR	40 000
TRAMBLY + ST PIERRE + NAVOUR S/GROSNE	7 000
MONTMELARD	4 000
LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	2 000
BOURGVILAIN + ST POINT	3 000
PIERRECLOS	51 000
SERRIERES	4 000
TRAMAYES	29 000
Total	165 000

Le volume relatif à Pierreclos tient compte des Salaisons

Rapport à caractéristique financière

L'assemblée délibérante vote chaque année les tarifs concernant la part collectivité.

Participation Pour l'Assainissement Collectif (PAC) inchangée depuis 2017 :

2 500 €

Ayant remplacé au 1^{er} juillet 2012 la PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout)

Le service est-il assujéti à la TVA ?

Non

Prix du service de l'assainissement collectif comprend :

☐ Une partie fixe ou abonnement (facultative) de **81 €**

☐ Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable de **1.60 €**

Les tarifs convergent par lissage sur 5 ans, suite à l'arrêt de la DSP avec SUEZ au 31 décembre 2021

Communes	Part fixe 2024 en €	Part fixe 2025 en €	Part variable 2024 en €	Part variable 2025 en €
Ex CCMR	81,00	1,55	1,60	1,65
Bourgvilain	81,00	1,55	1,60	1,65
Tramayes	81,00	1,55	1,60	1,65
Saint Point	81,00	1,55	1,60	1,65
Serrières	81,00	1,55	1,60	1,65
Pierreclos part communale	81,00	1,55	1,60	1,65
Pierreclos part délégataire				
Pierreclos part salaisons	81,00	1,55	Suivant convention	

Les abonnements sont payables d'avance :

☐ semestriellement

Les volumes sont relevés :

☐ semestriellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

1^{er} jan 2024

Redevance de modernisation des réseaux de collecte – le m3	0,16
Redevance lutte contre la pollution - le m3	0,28

Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (Abonnement ordinaire*)	81,00	83,00	+ 2,47%
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	1,60	1,65	+3,13%
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte et lutte pollution	0,16	0,16	%
	TVA	0	0	0

À la suite de la fusion, un lissage du tarif est effectué depuis 2017 sur 5 ans pour harmoniser les différences entre les communes.

Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m3)

Il a été décidé, compte tenu que la consommation est de **80m3** en moyenne sur le territoire de présenter la facture sur la base demandée par la réglementation de 120m3 ainsi que sur la base constatée sur le territoire de 80m3.

Collecte et traitement des eaux usées	Prix unitaire en € HT	Montant pour 80m3	Montant pour 120m3
Abonnement annuel	81,00	81,00	81,00
Redevance	1,60	128,00	192,00
a) Total TTC (TVA = 0)		209,00	273,00
b) Lutte contre la pollution	0,28	22,40	33,60
c) Modernisation des réseaux	0,16	12,80	19,20
Total a+b+c		244,20	325,80

Recettes d'exploitation

Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	2023	2024	Variation
dont redevances eaux usées domestiques	274 059	377 070	
Autres recettes (PAC)	5 000	27 500	
Contrôle branchements	28 392	35 873	
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	8 499	1 751	
Total	315 950	442 194	

Rappel : la Communauté de communes de Matour et sa Région a fusionné au 1^{er} janvier 2017 avec celle du Mâconnais Charolais pour constituer la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier.

Les Investissements Communautaires depuis 1998

Date	Opérations	Investissements en € TTC		Date	Opérations	Investissements en € TTC
1998	Diverses études	13 000		2012	SCHEMA Directeur	86 105
1999	Réseau à BRANDON	136 000			PALMID'OR Réhab boues	118 852
	Réseau à DOMPIERRE	54 000			Lagune Dompierre Nord	4 563
	Réseau à MATOUR	68 000			STEP Matour	804
	Réseau à TRAMBLY	69 000			Réseau à MATOUR	123 286
2000	Réseau à BRANDON	149 000			Travaux Schéma directeur	28 176
	Réseau à MATOUR	10 000		2013	Plan épandage	10 361
	Divers	21 000			STEP PALMID'OR	3 682
	Réseau à DOMPIERRE	661 000			Divers	1 513
	Réseau à MONTMELARD	10 000			Lagune Trambly	3 085
	Réseau à SAINT PIERRE	6 000			Travaux réseau schéma	7 511
	Réseau à TRAMBLY	108 000			Dompierre lagune Sud	23 263
2001	Réseau à BRANDON	9 000			Matour réseaux	12 547
	Réseau à MATOUR	134 000			ITV et passages caméra	8 855
	Réseau à DOMPIERRE	259 000			Trambly Le Ravelin	10 569
	Réseau à MONTMELARD	265 000			Etudes et Maîtrise œuvre trav	13 522
	Réseau à SAINT PIERRE	22 000			Dompierre réseau	2 122
	Réseau à TRAMBLY	23 000		2014	Lagune Trambly	2 182
2002	Réseau à MONTMELARD	429 000			terrain Brandon	607
	Réseau à SAINT PIERRE	479 000			Travaux lagunes	169 044
	Réseau à DOMPIERRE	65 000			Travaux Schéma	140 813
	Zonage Assainissement	39 000		2015	STEP ST PIERRE	144 217
2004	Réseau à TRIVY	630 848			CLERMAIN Réseaux	224 574
	Réseau à BRANDON	141 693			STEP ST PIERRE	15 102
	Réseau à DOMPIERRE	67 056			TRAMBLY réseaux	12 150
	Réseau à MONTMELARD	34 026			Divers Réseaux	65 661
	Réseau à LA CHAPELLE	14 131		2017	CLERMAIN Réseaux	47 852
	Divers	8 687			TRAMAYES Réseaux	120 146
2005	Station LA CHAPELLE	116 864			DOMPIERRE Lagune Sud	15 165
	Réseau à LA CHAPELLE	421 308			TRAMBLY réseaux	30 400
	Divers	64 664			Divers réseaux	31 274
2006	Réseau à La Chapelle	11 724		2018	MATOUR réseaux	36 834
	Réseau à Brandon	10 025			Dompierre STEPS et réseaux	66 363
	Réseau à Matour	32 500			TRAMBLY réseaux	26 188
2007	Réseau à Matour	38 523			TRAMAYES Réseaux	155 359
	Réseau à Brandon	10 767			ST PIERRE Réseaux	108 366
	Réseau Divers	6 450		2019	DOMPIERRE STEP	42 537
2008	PALMID'OR	14 650			PIERRECLOS STEP et réseau	20 082
	Réseau à MATOUR	334 636			DIVERS STEPS et Réseaux	1 180
	Réseau Divers	5 444			TRIVY STEPS	63 917
2009	Réseau à MATOUR	274 760			MATOUR Réseaux	89 251
	Lagune Dompierre Nord	4 724			ST PIERRE Réseaux	25 065
	STEP PALMID'OR	2 986			LA CHAPELLE réseaux	3 433
2010	MATOUR STEP	782 047			CLERMAIN Réseaux	3 527
	MATOUR Collecteur	131 692			TRAMAYES Réseaux	1 772
	ST PIERRE Branchement	1 471			MONTMELARD réseaux	13 970
	TRAMBLY Branchement	1 711		2020	Travaux réseaux et STEPS	764 110
	STEP PALMID'OR	13 082		2021	Travaux Steps	8 130
2011	STEP LA CHAPELLE	4 788			Travaux réseaux	388 843
	STEP LA CHAPELLE	4 778		2022	Travaux Steps	51 031
	STEP MATOUR	68 745			Travaux réseaux	523 927
	STEP PALMID'OR	816			Matériel industriel	11 615
	Réseau à DOMPIERRE	9 661		2023	Travaux Steps	183 221
	Réseau à MATOUR	136 069			Travaux réseaux	1 145 190
	MATOUR lotissement	80 260			Matériel industriel Instal génér	32 926
					Matériel bureau - informatique	6 385

	Total 1998 à 2023	12 517 742
<i>Suite investissements communautaires depuis 1998</i>		
Date	Opérations	Investissements En TTC
2024	Travaux STEPS	94 120
	Travaux réseaux	1 149 761
	Matériel Industriel Inst générale	14 712
	Total depuis 1998	13 776 335

Entretien et réparations 2024

Commune	Fournisseur	Précision	Montant TTC
DOMPIERRE	BIAJOUX	Curage	644
TRAMAYES	AECI	Entretien	722
STEP DOMPIERRE	APAVE EXPLOIT	Entretien	409
STEP MATOUR	APAVE EXPLOIT	Entretien	409
STEP ST PIERRE LE VIEUX	APAVE EXPLOIT	Entretien	216
STEP PIERRECLOS	APAVE EXPLOIT	Entretien	775
STEP CLERMAIN	APAVE EXPLOIT	Entretien	409
STEP PIERRECLOS	MAF INDUSTRIE	Entretien	301
STEP CLERMAIN ST PIERRE DOMP	AECI	Entretien	4363
STEP PIERRECLOS	SARP	Pompage Nettoyage	1431
GROUPE SCOL	SARP	Curage	568
STEP MATOUR	SARP	Pompage nettoyage	869
STEPS LA CHAPELLE CLERMAIN MATOUR ST PIERRE	LACHARME Th	Entretien	10800
STEP CLERMAIN ST PIERRE Ecole et Chalet	AECI	Entretien	4363
STEP PIERRECLOS	SARP	Curage	3061
STEP BOURGVILAIN	Commune	Entretien	450
STEP DOMPIERRE Nord et Sud	Commune	Entretien	3300
STEP LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	Commune	Entretien	881
STEP MATOUR	Commune	Entretien	4800
STEP MONTMELARD	Commune	Entretien	600
STEP BRANDON CLERMAIN	Commune	Entretien	980
STEP ST PIERRE LE VIEUX	Commune	Entretien	1140
STEP SAINT POINT	Commune	Entretien	600
STEP SERRIERES	Commune	Entretien	525
STEP TRAMAYES Montillet Barras Bourg	Commune	Entretien	2685
STEP TRAMBLY	Commune	Entretien	900
STEP TRIVY Quart Bourg	Commune	Entretien	725
STEP VEROSVRES	Commune	Entretien	960
			47886

Compte administratif assainissement

Comparatif recettes réalisées sur les 4 dernières années

Exploitation

Article	Recette	2022		2023		2024	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
704	Travaux	3 700	1,16%	5 000	0,54%	27 500	5.12%
7061	Redevance assainissement	269 975	84,78%	604 586	65,56 %	377 070	70.22%
7062/613	Autre participation	25 182	7,91%	28 392	3,08%	35 873	6.68%
	Sous –total	298 857	93,85%	637 978	69,28%	440 443	82.02%
74	Subvention exploitation	13 785	4,33%	274 059	29,76%	91 751	17.09%
758	Programme réhabilitation ANC	5 796	1,82%	8 216	0,89%	4 795	0.89%
752 ou 77	Produits exceptionnels	0	0,00%	598	0.06%	0	0.00%
	Total	318 438	100,00%	920 851	100%	536 989	100.00%

ETAT DE LA DETTE 2024

Durée d'extinction de la dette : $1\,336\,240 / 39\,318 = 33.98$ ans

Montant des amortissements :

Subvention : **184 114 €**

Immobilisations : **392 564 €**